

La Région Rhône-Alpes, un acteur de la sécurisation des parcours de reprise d'étude à l'université

Rhône-Alpes^{Région}

*Formation continue universitaire et
sécurisation des parcours
5/02/2015*

rhonealpes.fr



Sommaire

I - Des compétences régionales renforcées

II - Le Service Public Régional de l'Orientation

III - Le Service Public Régional de la Formation Professionnelle

I – DES COMPETENCES REGIONALES RENFORCEES

2 / En matière de **FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

↳ Depuis les années 80 : les Régions sont compétentes en matière de formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi jeunes et adultes

➤ En Rhône-Alpes, création du **Service Public Régional de la Formation** dès 2009

➤ Une refonte de l'intervention régionale en faveur de la formation des demandeurs d'emploi dans l'enseignement supérieur dès 2013

↳ Loi du 5/03/14 : institutionnalise le **SPRF, décentralisation de la formation de publics spécifiques** (détenus, TH, français de l'étranger)

1 / En matière d'ORIENTATION

↳ Loi quinquennale pour l'emploi de 1993 : transfert de l'accompagnement vers la formation, réalisé par les Missions locales

➤ Dans le cadre du SPRF, la Région conduit depuis 2010 l'**expérimentation d'un Accueil Information Généraliste** sur 8 territoires dont 4 en articulation avec le SPO

➤ Un **plan de raccrochage** mis en place en 2011

↳ Loi du 5/03/14 : clarification des compétences

-Création du **Conseil en Evolution Professionnelle**

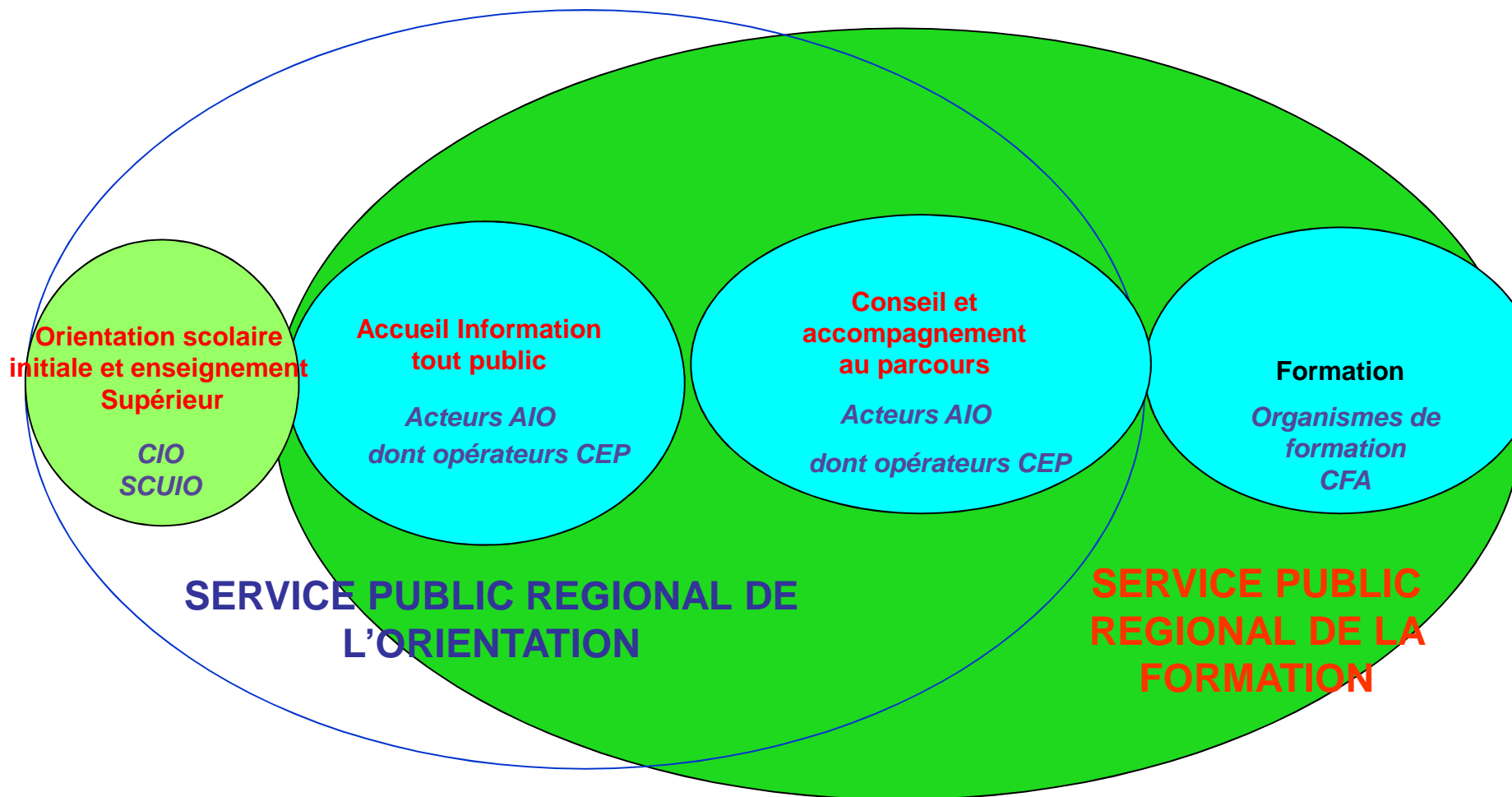
- L'Etat et les Régions assurent un **Service Public de l'Orientation tout au long de la vie** :

- Etat définit la politique d'orientation des élèves et des étudiants
- **Régions coordonnent les actions des autres organismes participant au SPRO dont les opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle**

- L'Etat transfère aux régions **les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs** :

- Etat pilote de système d'information
- Régions organisent l'animation des plateformes

3/ Le SPRO et le SPRF en Rhône-Alpes



**II – LE SERVICE PUBLIC REGIONAL
DE L'ORIENTATION
- SPRO -**

Mobilité professionnelle ?

Reconversion ?

Projets professionnels ?

Emplois ?

Formation ?

Orientation ?

1/ Le SPRO : principes fondamentaux

- L'orientation est un *droit* pour tout individu
- Il s'exerce *tout* au long de la vie
- Il suppose un service rendu qui s'exprime dans des missions :
 - d'accueil
 - d'information
 - de conseil
 - d'accompagnement

2/ Le SPRO en Rhône-Alpes : le cadre

- Élaboration d'un « **Schéma rhônalpin de développement du SPRO tout au long de la vie** » dans le cadre du CCREFP (sous commission orientation et insertion professionnelle), en concertation avec l'État et les partenaires sociaux.
- **Déclinaison en deux niveaux :**
 - **Politique** : enjeux , ambitions du SPRO, principes, suivi évaluation, communication et gouvernance
 - **Technique** : le service à rendre pour le public

3/ Le SPRO en RA : ses ambitions

- **Créer les conditions d'une continuité des parcours** par une coopération entre les différents acteurs
- **Renforcer les synergies entre orientation, économie, emploi formation** notamment par une connaissance renforcée et partagée de l'évolution des métiers ainsi que la connaissance socio économique régional et locale des ZTEF
- **Rendre lisible les actions conduites dans le domaine de l'orientation**
- **Développer l'usage du numérique et la démocratisation de son usage.**

4/ Le SPRO en RA : ses déclinaisons

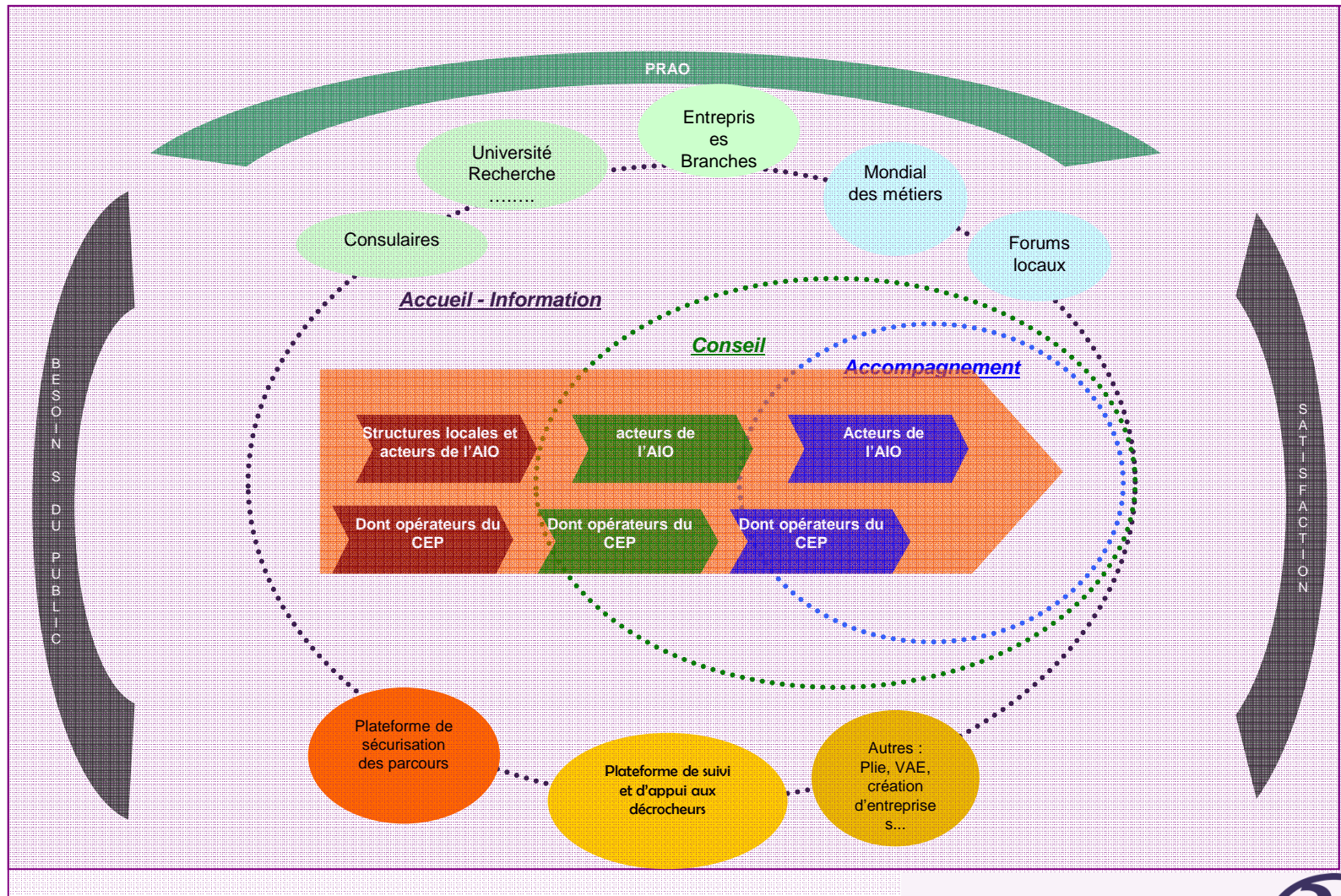
- Déclinaison territoriale du SPRO
 - Construction d'un projet sur chaque ZTEF avec les acteurs de l'orientation
 - Animation locale du projet et suivi dans les instances territoriales
- Des actions régionales
 - Une Offre de service dématérialisée à partir de l'expérience de la Région Auvergne
 - Des évènements tels que le Mondial des métiers

4/ Le SPRO en RA : son pilotage

↙ au niveau régional : **CREFOP** – Comité Régional Emploi Formation Orientation Professionnelle

↙ au niveau local : **Instances Territoriales Emploi Formation Etat/Région/ partenaires sociaux**

5/ Schéma des acteurs du SPRO



7/ Calendrier

- ↳ 11/12/14 : délibération par les élus régionaux du Schéma Rhônalpin de développement du SPRO tout au long de la vie
- ↳ Janvier – Mars : groupes de travail avec réseaux AIO (coopération, indicateurs, professionnalisation, communication)
- ↳ Mars-Avril : Réunions départementales de lancement en présence des deux VP: Philippe Meirieu et Christiane Puthod
- ↳ A partir de mai : Lancement des travaux de déclinaison du SPRO sur chaque ZTEF

**III – LE SERVICE PUBLIC REGIONAL
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
- SPRF -**

1/ Le Service Public Régional de la Formation: grandes orientations

- Une offre de formation recentrée vers les demandeurs d'emploi et toutes personnes à la recherche d'un emploi
 - Une priorité affirmée pour les publics de bas niveau de qualification ou sans qualification
- Des principes d'équité pour l'accès aux formations financées par la Région: lisibilité de l'offre, prescription et gratuité
- Un objectif d'accès durable à l'emploi

2/ La création des Actions partenariales Enseignement Supérieur

Une contractualisation sur la formation continue
intégrée dans les CEDES par avenant: une volonté
d'inscription dans les projets d'établissements

- Un objectif prioritaire : la promotion professionnelle des personnes qui n'ont pu bénéficier d'une formation initiale universitaire

3/ Actions partenariales Enseignement Supérieur: les bénéficiaires

Tous les demandeurs d'emploi et toute personne en recherche d'emploi pouvant accéder à ce statut dans les mêmes conditions,

↳ Y compris ceux qui exercent une activité salariée à temps partiel ne leur ouvrant pas de droits suffisants aux outils de professionnalisation des salariés

↳ Accompagnés par l'une des structures d'accueil, d'information et d'orientation habilitées par la Région Rhône-Alpes : Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Centre d'Information des Femmes et des Familles et l'ADOM

⇒ Prioritairement de niveau V et infra ou dont la qualification professionnelle est obsolète

4/ Actions partenariales Enseignement Supérieur : l'accès à la formation

- Une visibilité de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur pour les prescripteurs habilités par la Région via l'Extranet Prosper
- Une **prescription obligatoire** à compter de la rentrée de septembre 2014 avant l'entrée en formation: une vérification et une validation préalable du projet de formation par les structures habilitées
- Une **gratuité des coûts pédagogiques** de la formation pour les bénéficiaires
- L'octroi du **statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré** avec la prise en charge de la protection sociale

4/ Actions partenariales Enseignement Supérieur : l'accès à la formation

- La prescription
 - Accès à la formation et au financement par voie de prescription
 - Les personnes sont accompagnées par l'une des structures d'accueil, d'information et d'orientation habilitées par la Région Rhône-Alpes :
 - Pôle Emploi
 - Mission Locale
 - Cap Emploi
 - Centre d'Information des Femmes et des Familles
 - Rôles et responsabilités partagées : prescripteurs et établissements
 - Accompagnement de la Région par l'animation de groupes de travail inter réseaux

5/ Actions partenariales Enseignement Supérieur: les actions soutenues

- 3 types de formation
 - En premier lieu, le DAEU: une priorité de financement en cohérence avec les orientations du SPRF
 - En second lieu, les diplômes « à vocation professionnelle » proposées en formation continue, inscrits au RNCP ou en cours
 - Enfin, les diplômes d'université non inscrits au RNCP sous réserve de leur pertinence au regard du marché du travail et de l'engagement de l'établissement à s'inscrire dans une démarche d'inscription au RNCP

Dans la perspective de faciliter le retour à l'emploi des publics, **ces deux derniers diplômes afficheront des résultats d'insertion professionnelle satisfaisants**

➔ Une personnalisation des parcours (contenu et modalités de mise en œuvre, modularisation des formations...)

5/ Actions partenariales Enseignement Supérieur: les actions soutenues

- L'accompagnement pédagogique
 - Objectif: **éviter les abandons de formation et les ruptures de parcours**, préparer la reprise d'études supérieures et élaborer le projet de formation au regard du projet professionnel des demandeurs d'emploi. Il vise à faciliter leur réussite du parcours de formation et d'accès à l'emploi
 - Obligatoire pour toutes les actions de formations supérieures financées
 - les principes: un référent, 3 entretiens a minima, les thématiques: le rapport aux apprentissages, l'appréhension de l'organisation pédagogique, la dynamique d'insertion
 - les modalités de mise en œuvre sont proposées par l'établissement

6/ Actions partenariales Enseignement Supérieur: les modalités de financement

- La subvention
 - Un taux de prise en charge des dépenses éligibles de l'action
 - La nécessité pour les établissements d'établir un budget sur la base des charges directes et indirectes liées à l'action et la définition de clés de répartition: une lisibilité des coûts de formation
 - Un versement de subvention sous conditions minimum de réalisation

7/ Actions partenariales Enseignement Supérieur: quelques chiffres 2014

⇒ **14 établissements partenaires dont les 8 universités de Rhône-Alpes**

⇒ **28 actions soutenues dont 7 actions DAEU**

⇒ **1 463 places prévisionnelles de formation dont:**

- 447 places DAEU
- 834 places DVP
- 181 places DU

⇒ **4 494 250€ de subvention régionale votés pour les formations 2014-2015**

8/ Soutien au développement de la VAE en 2015

- La Région finance :
 - Les conseils en VAE pour le public demandeur d'emploi
 - L'accompagnement VAE (financement individuel) pour les demandeurs d'emploi, les personnes en congé parental, les travailleurs handicapés, les saisonniers, les bénévoles...
 - Le soutien aux actions collectives de VAE
 - ⇒ Dès 2016, nouvelle prestation d'assistance renforcée en VAE pour les demandeurs d'emploi et en second lieu les salariés fragilisés.

Vos interlocutrices

- **SPRF** : Adeline PAYEBIEN-DESGRANGES,
responsable d'unité:
adesgranges@rhonealpes.fr
Maryline SAUVIGNET, chargée de mission
msauvignet@rhonealpes.fr
- **SPRO** : Nicole THOMAS, cheffe de projet
nthomas@rhonealpes.fr

Merci de votre attention